

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2021_2A du 8 février 2021, le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Monts a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement, relative au projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme ayant pour objet de transférer la zone 2AU « Le Bateau » en zone Uc3 suite au jugement du Tribunal administratif de Nantes du 17 avril 2018 n°1608816.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 30 jours consécutifs :

Du jeudi 25 février 2021 à 9h00 au vendredi 26 mars à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville aux **heures habituelles d'ouverture, soit de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi** ;
- sur le site internet de la Commune à l'adresse **www.saintjeandemonts.fr (rubrique Mon cadre de vie / L'urbanisme)**.

Un poste informatique sera mis à disposition à l'Hôtel de Ville de Saint-Jean-de-Monts pour consulter le dossier sous sa forme numérique.

Madame Anne-Claire MAUGRION, désignée en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes recevra le public à l'Hôtel de Ville, situé 18 rue de la Plage, aux dates et heures suivantes :

Jeudi 25 février 2021	De 9h à 12h30
Mercredi 3 mars 2021	De 9h à 12h30
Samedi 13 mars 2021	De 9h à 12h
Vendredi 26 mars 2021	De 14h à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur joint au dossier d'enquête ;
- les faire parvenir au Commissaire enquêteur en les adressant :
 - soit par écrit à son attention à l'adresse de l'Hôtel de Ville : 18, rue de la Plage BP 706, 85167 SAINT-JEAN-DE-MONTS ;
 - soit par voie dématérialisée **depuis le site internet de la Commune (rubrique Mon cadre de vie / L'urbanisme)** ;
 - soit par courrier électronique à l'adresse **enquete.plu-revision@mairie-saintjeandemonts.fr**

En application de l'article R. 104-2 du Code de l'environnement, le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale notifiée en date du 14 janvier 2020 à la Mission régionale de l'autorité environnementale (M.R.A.E.) du Conseil général de l'environnement et du développement durable et n'a pas donné lieu à la production d'un avis.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera de trente (30) jours pour transmettre au Maire de Saint-Jean-de-Monts le dossier avec son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Le public pourra le consulter à l'Hôtel de Ville aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée de 1 an, ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse www.saintjeandemonts.fr